

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE KAMOURASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 juin 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. le Maire Robert Bérubé

Mme la Conseillère Nathalie Desroches

MM les Conseillers Alain Desjardins

Pierre Lachaîne Sarto Dubé René Royer

Absence Nicolas Ouellet

Mme Christiane Lemire, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

105.06.18 2. ORDRE DU JOUR

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

- 1. Ouverture
- 2. Ordre du jour
- 3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018
- 4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe
- 5. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
 - 5.1 Résolution pour autoriser un feu d'artifice à la St-Jean-Baptiste
 - 5.2 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
 - 5.3 Résolution pour annuler les points 3, 4 et 5 de la résolution no 233.09.16 concernant l'entente sur les modalités d'annulation d'une inscription foncière de servitude
 - 5.4 Réaffectation budgétaire/Reclassification budgétaire pour assurances du Centre de plein air et achats de bacs roulants
 - 5.5 Résolution pour autoriser le paiement de la facture Groupe Ultima inc.
 - 5.6 Pastorale jeunesse Ste-Anne-de-La Pocatière demandant l'autorisation de circuler dans les rues de la municipalité le 8 septembre 2018
 - 5.7 Réorganisation administrative au service de garde du camp de jour 2018
 - 5.8 Autorisation de signature Mme Christiane Lemire pour le protocole d'entente pour le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables
 - 5.9 Demande d'un permis pour la construction d'un solarium pour le 224, boulevard Bégin
- 6. Règlements

- 6.1 Adoption du règlement no 326 visant à remplacer le règlement numéro 296 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 7. Dépôt de documents
- 8. Correspondance
- 9. Nouvelles Affaires
- 10. Période de questions
- 11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

106.06.18 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018

Il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

4. TRÉSORERIE

107.06.18 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018, totalisant une somme de **92 502,18** \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

4.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe

Monsieur Robert Bérubé procède à la lecture du rapport du maire. Une copie du rapport sera transmise à chaque adresse civique de la Municipalité.

Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017 consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité de Saint-Pacôme 0Chers contribuables et citoyens,

Afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2017, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

Robert Bérubé, maire de Saint-Pacôme

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2017 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 397 896 \$ et que les revenus d'investissement ont culminé à 281 523 \$ (transferts), ce qui a généré des revenus totaux de 2 679 419\$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Municipalité ont totalisé 2 248 320 \$

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, prêt, financement, affectation), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 15 987 \$.

40 20 707 4.	
Revenus de fonctionnement	2 397 896 \$
Charges (dépenses)	2 248 320 \$
Revenus d'investissement	281 523 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15 987 \$

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

L'audit des états financiers consolidés de 2017 a été effectué par l'auditeur indépendant M. Gilles Lebel, CPA auditeur, CA, de chez Malette S.E.N.C.R.L., en date du 3 avril 2018.

Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur indépendant a, conformément à la Loi, établi que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date,

conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers consolidés de la municipalité pour l'exercice ont été audités sans redressement ni reclassement des données budgétaires consolidés utilisées à des fins comparatives.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI

108.06.18 5.1 Résolution pour autoriser un feu d'artifice à la St-Jean-Baptiste

ATTENDU QUE des festivités seront organisées pour souligner la Fête nationale du Québec dans la Municipalité de Saint-Pacôme le 23 juin 2018 ;

ATTENDU QUE le règlement no 148 concernant les nuisances interdit de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards, ou de feux d'artifice ou toute pièce pyrotechnique;

ATTENDU QUE par résolution, le Conseil municipal peut autoriser l'utilisation de feux d'artifice;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce présent Conseil autorise le Comité des loisirs à faire usage de feux d'artifice dans le cadre des festivités de la St-Jean-Baptiste qui se tiendra le 23 juin 2018, et ce, au Parc de l'Action.

109.06.18 5.2 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations

ATTENDU QUE les demandes et invitations suivantes ont été reçues depuis la dernière séance ordinaire du conseil :

- Tournoi de la Santé de la Fondation Hôpital Notre-Dame de Fatima qui se tiendra le 16 juin 2018;
- Demande de don du CHSLD de St-Pacôme pour la salle municipale à l'occasion du spectacle bénéfice des résidents du Centre D'Anjou qui se tiendra le 9 juin prochain;
- Symposium de peinture du Kamouraska pour l'achat d'une œuvre d'un artiste;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme possède un budget limité pour les demandes d'aide financière et les invitations diverses;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser Pierre Lachaîne à représenter la Municipalité de Saint-Pacôme et à participer au tournoi de golf de la Fondation Notre-Dame-De-Fatima au coût de 150 \$, à l'occasion du Tournoi de la Santé qui se tiendra le 16 juin 2018 au Club de Golf de Saint-Pacôme.

Sarto Dubé demande le vote

Ont voté pour : Alain Desjardins, Pierre Lachaîne, René Royer

Ont voté contre : Sarto Dubé, Nathalie Desroches

La proposition est acceptée

110.06.18 Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder la gratuité de la salle municipale au CHSLD de St-Pacôme à l'occasion du spectacle bénéfice des résidents du Centre D'Anjou qui se tiendra le 9 juin 2018.

111.06.18 5.3 Résolution pour annuler les points 3, 4 et 5 de la résolution no 233.09.16 concernant l'entente sur les modalités d'annulation d'une inscription foncière de servitude

ATTENDU QUE la résolution no 233.09.16 concernant l'entente sur les modalités d'annulation d'une inscription foncière de servitude de M. Alex Alexandre a été adoptée à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2016;

ATTENDU QUE l'article 3 de la servitude prévoyait le droit de circuler sur la Route 230 sur le lot 4318861 jusqu'à un endroit connu des parties, situé à l'Ouest d'un lac artificiel situé sur le lot voisin, 4318862, afin de vérifier la possibilité de construire une réserve d'eau (citerne municipale) pour fins d'alimentation en eau pour le service de sécurité incendie de la Municipalité. La Municipalité pourra exercer ce droit au moment où elle le jugera approprié et comportera, à titre accessoire, le droit de couper les arbres requis pour l'expertise sujet à laisser le bois à la

disposition du propriétaire et sujet à l'obligation de réétendre le matériel végétal déplacé pour l'expertise, si nécessaire ;

ATTENDU QUE l'article 4 de la servitude stipulait de l'exercice du droit de vérification du potentiel de la source d'eau devra être réalisé en dehors de la période annuelle de chasse et sur préavis à la propriétaire pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'obstacles. Advenant que la propriété soit vendue, la Municipalité de Saint-Pacôme devra obtenir le consentement de l'acheteur pour la suite de cet engagement;

ATTENDU QUE l'article 5 de la servitude stipulait que ce droit n'est que pour des fins de vérification, étant bien entendu que pour qu'une citerne soit construite avec les droits d'accès et de passage de tuyau, les aspects indemnitaires devront être traités alors suivant les règles usuelles en matière d'acquisition de droit pour des services publics.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon les orientations de la Municipalité de Saint-Pacôme, les articles 3, 4 et 5 décrits dans la résolution no 233.09.16 adoptée à la réunion régulière du 6 septembre 2016 concernant la servitude de M. Alex Alexandre ne sont plus requis, et considérés nuls et non avenus.

112.06.18 Réaffectation budgétaire/Reclassification budgétaire pour assurances 5.4 du Centre de plein air et achats de bacs roulants

Il proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la réaffectation budgétaire de 3 960 \$ de la façon suivante :

1 780 \$	de 02 19000 423	Assurances responsabilité professionnelle	
100 \$	de 02 32000 422	Assurances bâtiments et équipements	
615 \$	de 02 41300 425	Assurances véhicules	
100 \$	de 02 41400 422	Assurances	
1 365 \$	de 02 52001 959	Participation OMH	
	à 02 70150 429	Assurances Côte des Chats	
520 \$	de 02 32001 522	Balayage de rues	
	à 02 45110 629	Autres - bacs	

113.06.18 5.5 Résolution pour autoriser le paiement de la facture Groupe Ultima inc.

ATTENDU QUE la facture no 277796 du Groupe Ultima inc. concernant le changement de statut bâtiment vacant Côte des Chats au niveau des assurances n'a pas été payée lors de sa réception, car cette dernière était en attente d'approbation;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de cette facture pour un total de trois mille neuf cent soixante dollars (3 960 \$).

114.06.18 5.6 Pastorale jeunesse Ste-Anne-de-La Pocatière demandant l'autorisation de circuler dans les rues de la municipalité le 8 septembre 2018

ATTENDU QUE Pastorale jeunesse du diocèse de Sainte-Anne-de-La Pocatière organise une journée sport-spiritualité à vélo le 8 septembre 2018;

ATTENDU QUE cette activité s'adresse principalement aux jeunes de 12 ans mais aussi à toutes les personnes qui veulent découvrir différemment un coin de cheznous;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Pacôme accorde une autorisation de passage sur les routes de la Municipalité pouvant comprendre notamment le rang de la Canelle, la rue King, la rue du Moulin jusqu'à la proximité du boulevard Bégin, la route 230 et l'intersection de la rue Galarneau (devant l'église) pour se rendre vers le chemin Haut-de-la-Rivière, lors de l'événement du $8\,$ septembre 2018 afin de contribuer à la réussite de la journée sport-spiritualité à vélo.

115.06.18 5.6 Réorganisation administrative au service de garde du camp de jour 2018

ATTENDU QUE des réorganisations administratives sont nécessaires afin de réduire le nombre d'employés au service de garde du camp de jour 2018 ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réduire le nombre d'effectif à deux (2) personnes au service de garde et de ne pas retenir les services de M. Guillaume Milliard-Chamberland au camp de jour 2018.

116.06.18

5.7 Autorisation de signature Mme Christiane Lemire pour le protocole d'entente pour le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables

ATTENDU QUE la Municipalité a une responsabilité particulière envers la sécurité de sa clientèle notamment au niveau des activités de loisirs ;

ATTENDU QUE la vérification des antécédents judiciaires des candidats est l'une des mesures qui peuvent être mises en œuvre à cette fin ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Christiane Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, le protocole d'entente, et ce, sans frais, avec la Sûreté du Québec pour le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables.

117.06.18

5.8 Demande d'un permis pour la construction d'un solarium pour le 224, boulevard Bégin

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement a reçu une demande de permis pour la construction d'un solarium ainsi que l'installation d'une piscine pour le 224, boulevard Bégin ;

ATTENDU QUE M. Jean Santerre, propriétaire du 224, boulevard Bégin vient nous présenter son projet ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire faire l'ajout d'un solarium quatre saisons sur la galerie située au coin ouest de l'Auberge Comme au premier jour ;

ATTENDU QUE les travaux consisteraient à fermer la galerie, depuis son plancher jusqu'à son toit, le long du mur sud-ouest à partir de la porte existante (qui permettrait l'accès à la véranda par l'intérieur uniquement) jusqu'à la rampe longeant le mur nord-ouest, ainsi que celui-ci jusqu'à la première fenêtre (non incluse dans la véranda);

ATTENDU QUE pour la partie de la galerie transformée en véranda les rampes seraient enlevées, les colonnes retirées ou intégrées au mur (non apparentes de l'extérieur), le revêtement extérieur fait de bardeau de cèdre peint de la même couleur que l'Auberge avec planches cornières comme celles déjà présentes sur le bâtiment ;

ATTENDU QUE les fenêtres avec encadrements seraient installées à 30 pouces du plancher et disposées comme suit : deux (2) fenêtres jumelées du côté donnant sur la Caisse Desjardins, quatre (4) fenêtres jumelées deux par deux et distribuées symétriquement du côté du boulevard Bégin et une (1) fenêtre du côté de la rue Fortier et du côté de l'église ;

 $\label{eq:attention} \begin{array}{l} \textbf{ATTENDU QUE} \ \text{les fenêtres à être installées sont patrimoniales, toutes identiques,} \\ \text{avec cadrage en bois, à quatre (4) carreaux avec imposte (64 pouces de hauteur)} \\ \text{avec leurs encadrements d'origine (s'ils ne peuvent être récupérés, des encadrements d'environ 5 pouces similaires à ceux de l'Auberge seront ajoutés);} \\ \end{array}$

ATTENDU QUE le propriétaire du 224, boulevard Bégin désire également installer une piscine hors-terre de 15 pieds x 30 pieds, à 10 pieds de la limite sud-ouest de propriété (côté boul. Bégin) et à 11 pieds de la limite nord-ouest (côté Caisse);

ATTENDU QU'une terrasse de 6 pieds de large, avec élargissement dans le coin sud pour y intégrer une banquette, sera installée tout le long du côté sud-est de la piscine, à la même hauteur que celle-ci, avec balustrade en planches verticales ajourées, ainsi que des marches dans le coin nord-est pour l'accès, le tout en cèdre teint de couleur naturelle ;

ATTENDU QUE l'aménagement de la piscine et de sa terrasse ne nécessite

l'abattage d'aucun arbre, et sera relocalisé près du pavillon du côté est;

ATTENDU QUE le Comité consultatif recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction pour le 224, boulevard Bégin telle que présentée.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et en environnement, à émettre le permis de construction pour le 224, boul. Bégin tel que la demande déposée par le propriétaire.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2018

7. Règlements

118.06.18

7.1 Adoption du règlement no 326 visant à remplacer le règlement numéro 296 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme applique sur son territoire un règlement relatif au plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Nathalie Desroches propose d'exclure le 38, Côte Norbert du règlement Sarto Dubé demande le vote pour conserver le statu quo (règlement tel que présenté)

Ont voté pour conserver le statu quo : Pierre Lachaîne, Sarto Dubé Ont voté contre : Alain Desjardins, René Royer, Nathalie Desroches

Sarto Dubé est contre le règlement amendé

Ont voté contre le règlement amendé : Pierre Lachaîne, Sarto Dubé Ont voté pour le règlement amendé : Alain Desjardins, René Royer, Nathalie Desroches

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Desjardins et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE soit adopté le règlement no326 amendé conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en excluant le 38, de la Côte Norbert.

QUEle présent règlement entre en vigueur suite à la délivrance du certificat de concordance de la MRC de Kamouraska.

8. DÉPÔT DES DOCUMENTS

9. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

- 10. NOUVELLES AFFAIRES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE l'ASSEMBLÉE

119.06.18 ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés ;

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 50.

Robert Bérubé	Christiane Lemire
Maire	Directrice générale

CORRESPONDANCES SÉANCE RÉGULIÈRE 4 juin 2018

- 1- Plainte de citoyens demandant de faire démolir ou de faire des rénovations majeures sur une maison en mauvais état
- 2- Invitation à participer au souper et à la soirée des Présidents du Symposium de peinture qui se tiendra le 21 juillet à 18 h 30 au Complexe municipal de St-Denis
- 3- Mutuelle des municipalités du Québec concernant le rapport des parcs municipaux relativement aux assurances



Municipalité de Saint-Pacôme INCOMPRESSIBLES, FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière 4 juin 2018

	SALAIRES ET REER		
Salaires	02-mai-18		3 374.37
Salaires	09-mai-18	5 647.53 \$	
Salaires	16-mai-18	3 434.91	
Salaires	23-mai-18	3 666.69	
Salaires	30-mai-18	3 968.37	
Remises fédérales	11-mai-18	2 406.49	
Remises provinciales	11-mai-18		5 786.51 \$
REER employeur	01-mai-18		824.34 \$
REER employés	01-mai-18		1 103.48
REER employes	or mar to	Total salaires et REER	30 212.69
	PAIEMENTS AUTORISÉS (RÈG. 3		[Ψ
La Salopette	habits pluie voirie	V	163.20 \$
Parcours Fil Rouge Inc.	renouvellement BaladoDécouverte	V	491.35 \$
Air liquide	bouteille acétylène	V	19.32 \$
Agro Enviro Lab	analyse d'eau avril	V	137.97 \$
Produits sanitaires unique Inc.	achat chlore	V	215.23 \$
Jean-Pierre Lévesque	achat bottes (selon contrat de travail)	V	200.00
Claude Paradis	achat bottes (selon contrat de travail)	V	200.00
René Lizotte	achat bottes (selon contrat de travail)	V	200.00
Régie inter. Incendie	quote-part mai 2018	V	8 419.83 \$
Coffrage provincial inc.	déneigement rues mai 2018	V	10 276.55 \$
Yves Lévesque, fidéicomis	résolution 233.09.16 (M. Alexandre)		4 770.00 \$
Poste Canada	frais poste séance info. 14 mai 2018	V	152.92 \$
Poste Canada	nouvelles du conseil	V	152.92 \$
Purolator	analyses d'eau	V	57.81 \$
Purolator	analyses d'eau	V	41.57 \$
Angèle Banville	articles soccer	V	455.23 \$
Angèle Banville	articles local des jeunes	√	26.3 ²
Produits Sany	nettoyeur plancher salle municipale	√	31.40 \$
Poste Canada	frais poste	√	11.50 \$
Purolator	analyses d'eau	√	48.30 \$
Régie des alcools,courses,jeux	permis alcool Fête nationale	√	\$ 89.00
Andrée Malenfant	remb. Inscription soccer Sandrine	√	30.00 \$
Costco	café	√	\$4.99 \$
		Total paiements autorisés	26 275.43

	10000		
	ACCÈS D		
Bell	télémétrie		82.15 \$
Bell	télémétrie		82.15 \$
Bell	télémétrie		82.15 \$
Bell	chalet des loisirs		72.87 \$
Bell	bureau municipal		341.75 \$
Bell	internet		30.99 \$
Bell	entente structures de soutènement		250.19 \$
Hydro-Québec	réservoir Centre D'Anjou		1 032.32
Hydro-Québec	garage municipal		349.05 \$
Hydro-Québec	P1-P2		204.11
Hydro-Québec	lumières de rues		1 608.91 \$
Hydro-Québec	centre municipal		926.02
Vidéotron	Téléphone bibliothèque/cel. Urgence		130.20
	10.35	Total accès D	5 192.86 \$
			30 212.69
TOTAL DES SALAIRE	S ET REER		\$
TOTAL DES PAIEMENTS AUTORISÉS (RÈG. 302 Art. 7.3)		\$ 26 275.43	
TOTAL DES PAIEMENT PAR ACCÈS D		\$ 5 192.86	
	S À PAYER - MUNICIPALITÉ		30 821.20 \$
		GRAND TOTAL	\$ 92 502.18